

Accompagnement du Syane auprès de ces EPCI adhérents

Synthèse pour décideurs

Juillet 2022

Rédaction : Camille HULIN, Marie JAILLET, Olivier SOULAS

Cette synthèse à destination des élus présente les grands axes de l'accompagnement proposé aux intercommunalités dans le cadre de leur adhésion au Syane. Elle est associée à une note d'information plus complète et détaillée.



Le Syane, au service des territoires et de la Transition Énergétique

Expert des énergies et des réseaux, le Syane s'affirme aujourd'hui comme un acteur majeur de l'aménagement de la Haute-Savoie. Créé en 1950 pour organiser le service public de la distribution d'électricité, le Syane s'est progressivement diversifié pour répondre aux nouveaux enjeux du territoire. Doté aujourd'hui de 7 compétences – électricité, communications électroniques, gaz, éclairage public, infrastructures de recharge pour véhicules électriques, réseaux de chaleur ou de froid, schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique –, il propose des projets et services mutualisés au bénéfice des communes et des intercommunalités, guidé par un esprit d'équité et de solidarité :

- Garantir des **réseaux** et un **service public** de l'énergie de **qualité** au service du territoire
- Doter la Haute-Savoie et ses acteurs de **réseaux de communications électroniques, d'outils et services numériques** performants
- Porter des **projets d'avenir** concrets et pertinents pour le territoire et les usages de demain
- Assurer la **solidarité** et l'**équité territoriale** à l'échelle de la Haute-Savoie.

Acteur opérationnel des énergies en Haute-Savoie, le Syane propose notamment des actions concrètes en faveur de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables et d'un éclairage performant : Audits et diagnostics énergétiques, Appels à Projets Energies, Conseil en énergie, Programme EPure, Electrification de sites isolés, Etudes de faisabilité énergies renouvelables, Production d'énergies renouvelables et de réseau de chaleur vertueux.

En adhérant au Syane, les EPCI-FP formalisent un partenariat étroit pour accélérer la mise en œuvre des actions de leur plans climat air-énergie territorial et atteindre les objectifs de transition énergétique. Les EPCI-FP qui sont responsables de la définition de la stratégie et des choix de mise en œuvre sont ainsi accompagnés par le syndicat pour la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique dans le cadre des dispositions prévues par l'article L.2224-37-1 du CGCT.

Grâce à ses instruments opérationnels tels que la régie de production de chaleur ou la société d'économie mixte Syan'Enr, le Syane met à disposition des collectivités des outils d'investissements dans les projets de production d'énergies renouvelables. Cette capacité d'investissement est mise à profit de toutes les collectivités de la Haute-Savoie avec un partage de la gouvernance.

En matière de numérique, le Syane est aussi un acteur opérationnel sur des sujets d'importance pour les EPCI-FP. Le Syane est aux avant-postes en matière de réseaux d'infrastructures de communications fixes et mobiles. Il déploie et gère les réseaux en fibres optiques très haut débit professionnel (FTTO) et général (FTTH) sur une grande partie du département, suit, analyse et propose les axes d'améliorations pour les couvertures mobiles. Son savoir-faire et ses contacts lui permettent d'accompagner les EPCI-FP dans leur projets ou échanges avec les professionnels des télécommunications, ou les accompagner sur ces sujets en matière de développement économique.

Le Syane développe aussi un accompagnement en matière d'outils et d'innovation numériques, et coconstruit avec ses adhérents les outils numériques mutualisés de demain. Il structure une capacité à capter les aides et subventions en matière de numérique, dont les seuils d'éligibilité sont souvent au-delà de ce qu'une commune ou communauté de commune peut atteindre seule. L'adhésion des EPCI-FP au Syane leur permet de participer pleinement à ces réflexions et travaux d'importance pour la modernisation et l'amélioration en matière de gestion des leurs services publics.

Les EPCI et la gouvernance du Syane et des actions

A. Les EPCI dans la gouvernance du Syane

Suite à la réforme statutaire de 2020, la place des EPCI-FP au sein du comité a été élargie.

Les EPCI-FP adhérant siègent au comité syndical du Syane au sein du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) :

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour chacune des communautés de communes, désignés par leur EPCI-FP,
- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour chacune des communautés d'agglomérations, désignés par leur EPCI-FP.

Le Comité se réunit au minimum quatre fois par an pour exercer les compétences dévolues par la loi.

Le nombre de Vice-Présidents est fixé par le Comité syndical sur proposition du Président, avec a minima, un Vice-Président par collège (soit au moins 7 Vice-Présidents).

Les membres du Comité élisent le Président et les membres du Bureau.

Les représentants des EPCI-FP peuvent également siéger aux diverses commissions thématiques du Syane (Maîtrise de l'énergie et Transition énergétique, Énergies renouvelables, Service Public de l'énergie, Réseaux de communication Fixes et Mobiles, Territoires Intelligents et Usages Numériques...) pour l'étude des diverses questions relevant des missions du Syndicat.

Pour l'année 2022, le montant de la cotisation fixe pour les EPCI-FP adhérents est de 0,30 € par habitant (population DGF au 1er janvier de l'année N-1). En cas d'adhésion en cours d'année, la cotisation est calculée au prorata temporis.

En outre, tous les EPCI-FP de la Haute-Savoie participent à la **Commission Consultative Paritaire de l'Énergie** prévue par l'article L.2224-37-1 du C.G.C.T. dont l'objet est de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données. Cette commission réunissant des représentants des EPCI-FP et des représentants du syndicat à part égale se réunit 2 fois par an.

B. La gouvernance des actions de transition énergétique

Le Syane se place en appui des collectivités dans leurs projets de transition énergétique. Les collectivités, communes ou intercommunalités, et le Syane participent à la gouvernance commune des projets. Le Syane aide à la décision en éclairant les choix des maîtres d'ouvrage par une expertise technique poussée. Les collectivités conservent leur rôle de responsable de la planification énergétique.

Dans le cas d'un transfert de compétence par une collectivité au Syane, celle-ci reste partie prenante des orientations et des choix de gestion des projets sur son territoire : la **gouvernance est partagée avec la collectivité au travers d'un comité de pilotage composé de membres (élus et techniciens) de la collectivité et du Syane.**

Présentation synthétique des actions du Syane envers ces adhérents

Activités	Projets, plans d'actions et services pour les :	
	Communes adhérentes	EPCI-FP adhérents
Planification énergétique		<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement aux démarches de planification énergétique (PCAET, SDE) • Accompagnement à l'intégration de l'énergie dans l'aménagement du territoire et les projets d'urbanisme (PLUi, SCOT...)
Réseaux électriques et de gaz	<ul style="list-style-type: none"> • Le Syane est Autorité Organisatrice de la Distribution pour le compte de nombreuses communes • Réalisation de travaux sur certains réseaux électriques* 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des données énergétiques (mise à disposition de l'outil SIG Énergie/Réseaux Symaginer) • Orientation des investissements sur les réseaux pour atteindre les objectifs des documents de planification (PCAET, SDE)
Gestion énergétique du patrimoine bâti public	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Service de Conseil en énergie sur le patrimoine communal ou communautaire (optionnel)*</i> • Accompagnement à la mobilisation des financements- atteinte d'une taille critique (ex : projet ACTEE) • Aide financière à travers les AAP rénovation énergétique • Valorisation des CEE générés par les projets de rénovation* • Achat groupée d'énergie (électricité et gaz) 	
Production d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité d'installations de production sur le patrimoine communal* • Accompagnement au montage de projets, mise en concurrence et négociations avec des opérateurs/développeurs privés (modalités à définir) • Conseil régional PV/éolien 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude territoriale de développement des énergies renouvelables* • Etude de faisabilité d'installations de production sur le patrimoine communautaire* • Accompagnement à la mobilisation des porteurs de projets publics ou privés (ex : contrat chaleur renouvelable) • Accompagnement au montage de projets, mise en concurrence et négociations avec des opérateurs/développeurs privés (modalités à définir) • Conseil régional PV/éolien

* Participation financière demandée

Compétence : via transfert optionnel et soumis à financements

Distribution de chaleur ou de froid en réseau	<ul style="list-style-type: none"> ● Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur* ● Schéma directeur du réseau de chaleur ou de froid existant* ● <i>Transfert de la compétence: construction et exploitation de réseaux (optionnel)*</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ● Etude territoriale de développement des réseaux de chaleur (phase d'opportunité)*
Gestion de l'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Transfert de la compétence optionnelle pour la gestion de l'éclairage public communal 2 niveaux possibles :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Investissements* ○ investissements et maintenance – exploitation* ● Géoréférencement des réseaux souterrains EP 	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Zones d'Activité Economique gérées par les EPCI : transfert de la compétence optionnelle de la gestion patrimoniale et énergétique de l'EP*</i> ● Accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie lumière territoriale (modalités à définir) ● Partenariat sur des événements de communication (ex : Jour de la Nuit) ● Géoréférencement des réseaux souterrains EP
Développement des Infrastructures de mobilité	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Transfert de la compétence optionnelle pour le déploiement des bornes sur la commune*</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ● Participer à la stratégie de déploiement des bornes de recharges avec le Syane et les communes ● Accompagnement pour la mise en place de solutions de mobilité basée sur des énergies décarbonées (autopartage électrique, etc.) ● Accompagnement sur des projets innovants (stations multi-énergie, GNV, hydrogène, recharge intelligente...)
Réseaux et services télécoms fixes	<ul style="list-style-type: none"> ● Déploiement et exploitation du réseau public de fibre optique pour les particuliers (FTTH) et professionnels (FTTO) ● Accompagnement, audits et analyse des couvertures mobiles, accompagnement vis-à-vis des opérateurs ● Accompagnement au raccordement des sites publics (GFU – modalités à définir*) 	
Territoires intelligents et Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> ● Mutualisation informatique et numérique scolaire (modalités à définir*) ● Référentiel très grande échelle (RTGE) et Plan de Corps de Rue Simplifié (modalités à définir*) ● Espace de co-construction des outils numérique mutualisés de demain ● Accompagnement aux projets innovants (réseau de capteurs mutualisé, plateforme de données urbaines, OpenData...) 	

* Participation financière demandée

Compétence : via transfert optionnel et soumis à financements

Ces actions sont susceptibles d'évoluer pour répondre aux besoins exprimés par les adhérents et en fonction des orientations prises par les commissions dédiées et le comité.